

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE L'INSTITUT

Séance du lundi 30 novembre 2020

18 membres du conseil de l'institut étaient présents ou représentés, 3 procurations ont été enregistrées à l'ouverture de la séance.

Membres désignés par la Rectrice de l'académie de Dijon :

Monsieur Norbert PERROT
Monsieur Dominique BEDDELEEM
Madame Catherine ENGASSER
Madame Céline NOTEBAERT
Monsieur Cédric PETITJEAN

Membres désignés par le Président de l'université de Bourgogne :

1

Madame Audrey BENTZ – procuration à monsieur Julien MUGNIER
Monsieur Jean-François GIRET
Madame Sophie MORLAIX – procuration à madame Emmanuelle PUCÉAT
Monsieur Julien MUGNIER
Madame Emmanuelle PUCÉAT

Membres élus :

Représentants des personnels enseignants

Collège B : les maîtres de conférences et autres enseignants chercheurs
Monsieur Loïc SZERDAHELYI – procuration à monsieur Jean-François GIRET

Collège D : autres enseignants relevant de l'éducation nationale
Madame Christiane SALMAIN-NORMAND
Monsieur Fabien TISSERAND

Représentants des autres personnels
Monsieur Olivier BOULIN
Madame Séverine DELEPIERRE

Membres désignés par le conseil de l'institut

Madame Laure LUCHEZ
Monsieur Frédéric MUYARD
Monsieur Philippe CLAU

Invités permanents :

Madame Nathalie ALBERT-MORETTI, rectrice de l'académie de Dijon
Monsieur Vincent THOMAS, président de l'université de Bourgogne
Monsieur Alain HELLEU, directeur général des services de l'université de Bourgogne
Madame Elsa LANG RIPERT, directrice de l'INSPE
Monsieur Gracian DIDIER, responsable administratif de l'INSPE
Madame Lucie CORBIN, directrice adjointe de l'INSPE, directrice du département MEEF
Madame Véronique PARISOT, directrice adjointe de l'INSPE, directrice du département Denis Diderot
Monsieur Jake Murdoch, directeur adjoint de l'INSPE, directeur du département sciences de l'éducation
Madame Dorianne LÉOTHAUD, responsable du site MEEF de Dijon

Invitée à titre consultatif :

Madame Julie BOSSU, responsable de l'antenne financière de l'INSPE

Ordre du jour

- 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 16 septembre 2020
2 - Questions financières :
a. tarifs 2021
b. bilan du budget 2020
c. proposition du budget initial 2021
3 - Questions relatives à la formation :
a. modifications de fiches filières
b. préparation Parcoursup session 2021 – L1 sciences de l'éducation
c. capacités d'accueil et critères de recrutement en master 1
d. projet de mise en place du parcours préparatoire au professorat des écoles
4 - Point d'information sur l'avancée de la réforme MEEF
5 - Questions diverses

2

oo oo

Constatant que le quorum est atteint, monsieur Norbert PERROT, président du conseil de l'institut, ouvre la séance à 9h35.

Il présente monsieur Philippe CLAUS, représentant la ligue de l'enseignement, qui siège pour la première fois au conseil d'institut.

Il informe les membres du conseil de l'institut du report des élections, initialement prévues en novembre, au début d'année 2021.

Il porte également à la connaissance du conseil les démissions de mesdames Laurence MAUREL et Nadine WARGNIER. Madame Elsa LANG RIPERT fait lecture du courriel des deux démissionnaires précisant les raisons de leur décision : l'incident ayant eu lieu lors du conseil en date du 26 juin et l'absence de suites réelles données selon elles à leur courrier adressé au président de l'université. Monsieur Vincent THOMAS précise tout d'abord avoir répondu au courrier reçu et explique son intention de régler de manière transparente ce problème devant le conseil en respectant ainsi le principe du contradictoire. Mais leur absence lors du dernier conseil ne l'a pas permis à son regret.

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 16 septembre 2020

Le procès-verbal de la séance du mercredi 16 septembre est soumis au vote et **approuvé à la majorité** des membres présents ou représentés (17 voix pour et 1 membre ne prenant pas part au vote).

2 - Questions financières :

a. tarifs 2021

Pour ce point, le président du conseil donne la parole à monsieur Gracian DIDIER. Le responsable administratif de l'INSPE énumère les quelques modifications des tarifs par rapport à l'année dernière. De l'ordre de 30 à 40 centimes, les augmentations concernent exclusivement le coût des tickets de restauration pour les personnels et les extérieurs. Aucune hausse pour les étudiants n'est proposée.

Les tarifs pour l'année 2021 sont soumis au vote et **approuvés à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

b. bilan du budget 2020

Le responsable administratif introduit ce point en indiquant que le taux d'exécution au 16 novembre 2020 était de 92 %. Ce pourcentage devrait avoisiner les 100 % avec les commandes passées entre le 16 novembre et la clôture définitive.

Il mentionne que cette année atypique en raison de la crise sanitaire a permis d'économiser sur certaines lignes budgétaires (missions, fluides ...). Ces montants non engagés ont été réinvestis dans d'autres dépenses comme l'achat de matériel informatique en raison de la mise en place généralisée du télétravail, de produits sanitaires (masques ...). De plus, une aide plus importante que les années précédentes a été apportée aux différents sites de l'INSPE pour des travaux urgents.

Madame Julie BOSSU, responsable de l'antenne financière, précise que les seules lignes comptables dont le taux sera inférieur à 100 % concernent les domaines de la recherche, de la culture et de l'international car les projets, en raison de la crise sanitaire, n'ont pas pu aboutir. Cependant les crédits non dépensés ont été reventilés sauf si ces derniers étaient fléchés (par exemple : ligne « recherche pilotage » correspondant au BQR).

A la demande de madame la rectrice, il est confirmé que les crédits fléchés non-engagés alimentent le fonds de roulement de l'université.

c. proposition du budget initial 2021

Madame Elsa LANG RIPERT indique que le budget prévisionnel 2021 est en légère baisse de 2,39 %.

Elle précise que la répartition des crédits reste fidèle au cadre fixé les années précédentes pour la mise en œuvre des 4 axes définis dans le dossier d'accréditation, à savoir :

- **participer au développement professionnel des enseignements** : en permettant le bon fonctionnement des 4 départements et des 5 sites territoriaux de l'INSPE, en permettant les déplacements des enseignants entre ces différents sites, les déplacements des vacances, pour le MEEF le suivi des EFS et l'accompagnement dans l'entrée dans le métier, en permettant aux

enseignants de l'INSPE de participer aux certifications (CAFIPEMF, CAFFA et CAPPEI) mais également de pouvoir continuer d'accompagner par la recherche la formation continue des enseignants de l'académie.

- **maintenir les efforts pour le développement de la recherche** : le BQR sera abondé de nouveau par des crédits de l'INSPE à hauteur de 4 000 €. La directrice de l'INSPE rappelle qu'à partir de cette année, une partie de la rémunération du poste de secrétariat de l'IREDU ne sera plus imputée sur le budget du laboratoire.
- **poursuivre la dynamique autour du numérique** : cette dynamique est renforcée depuis le début de l'accréditation. Un effort tout particulier pour l'année 2021 est à signaler pour continuer à équiper les personnels et remplacer les infrastructures vieillissantes. Madame Elsa LANG RIPERT informe le conseil que l'INSPE est lauréat de deux appels à projets de la Région : le premier portant sur l'équipement pédagogique et le second sur la vie étudiante. Des tiers-lieux pour les étudiants seront créés prochainement.
- **encourager une politique d'ouverture (d'une part à l'international et de l'autre en direction de la culture)** : cette ouverture vers le culturel et l'international sera de nouveau soutenue par l'institut même si, en raison de la crise sanitaire, les déplacements et les sorties seront sans doute encore compliqués pendant quelques mois.

Le responsable administratif prend la parole pour expliciter la baisse de 2,39 % du budget. Cette diminution s'explique principalement par le réajustement des recettes de l'enseignement à distance (EAD) afin de se rapprocher au plus près de la réalité. Monsieur Gracian DIDIER relève également une baisse des recettes de 6 000 € au niveau de la restauration.

4

Madame Julie BOSSU explique que le budget de l'INSPE est construit autour de deux sources de financement : la dotation 2021 pour un montant de 723 185 € et les recettes prévisionnelles estimées à 366 731 €.

La responsable de l'antenne financière continue la présentation de proposition du budget 2021 avec la répartition par départements, par sites et par services transversaux.

- **Concernant les départements**, une forte augmentation des recettes SEFCA pour le département Diderot est à souligner, ce qui explique la diminution de la dotation générale de fonctionnement accordée par l'institut.
Pour le CIPE, la légère hausse se justifie par une augmentation de la masse salariale du fait de la revalorisation indiciaire.
Pour les sciences de l'éducation, en raison de l'ouverture de la troisième année de licence sur Nevers, l'estimation pour les frais de mission a été revue à la hausse d'où l'augmentation équivalente pour le budget global de ce département.
Concernant le MEEF pilotage, la forte diminution des recettes SEFCA a dû être compensée par la revalorisation de la dotation globale de fonctionnement accordée par l'INSPE. Le budget 2021 reste cependant en baisse par rapport à l'année précédente.
Pour l'EAD, le budget dépendra essentiellement des recettes réalisées.
Pour l'IREDU, la dotation attribuée par l'UBFC est en légère baisse.
- **Concernant les sites**, la diminution des recettes est compensée par une augmentation des dotations pour aboutir à un budget 2021 très proche de celui de l'année précédente.

- **Concernant les services transversaux**, les rares modifications concernent la culture (en diminution en raison du contexte sanitaire actuel) et les deux lignes relatives à l'informatique où il a été décidé de mettre plus de moyens sur le fonctionnement que sur l'investissement en 2021 pour une enveloppe cumulée qui demeure équivalente à celle de 2020.

La proposition du budget initial 2021 est soumise au vote et **approuvée à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

3 - Questions relatives à la formation :

a. modifications de fiches filières

La parole est donnée à madame Véronique PARISOT pour expliciter les modifications demandées. Il s'agit en l'espèce d'ouvrir le master PIECE à l'alternance en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage tout en laissant la possibilité de réaliser un stage dit « classique ».

Les modifications des fiches filières sont soumises au vote et **approuvées à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

b. préparation Parcoursup session 2021 – L1 sciences de l'éducation

5

Monsieur Norbert PERROT donne la parole à monsieur Jake MURDOCH pour la présentation des différents documents qui seront soumis au vote du conseil.

Le directeur du département sciences de l'éducation indique que les capacités d'accueil (105 étudiants dont 15 redoublants pour Dijon et 35 étudiants dont 5 redoublants pour Nevers) et la sectorisation entre les deux villes seront reconduites pour la rentrée 2021.

Pour les critères de sélection, les modifications doivent garantir l'adéquation entre les critères proposés et les nouveaux baccalauréats.

L'arrêté de constitution de la commission d'examen des vœux pour l'accès à la licence mention sciences de l'éducation est également commenté par monsieur Jake MURDOCH.

Les trois documents relatifs à ce point de l'ordre du jour sont soumis au vote et **approuvés à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

c. capacités d'accueil et critères de recrutement en master 1

Pour le MEEF, la parole est donnée à madame Lucie CORBIN. La directrice du département MEEF précise qu'à l'exception des professeurs documentalistes dont les capacités d'accueil ont été revues légèrement à la baisse, l'ensemble des autres capacités 1^{er} et 2nd degrés est resté à l'identique par rapport à 2020.

Pour la mention 1^{er} degré et la mention encadrement éducatif, il est d'ores et déjà indiqué dans les critères la possibilité de ne pas tenir les tests d'entrée en présentiel si la situation sanitaire ne le permet pas.

Madame Lucie CORBIN informe les membres du conseil que les dates de campagne ont été modifiées pour répondre à une demande d'harmonisation du calendrier de l'université de Bourgogne. Et toujours dans un

but d'harmonisation, certains parcours (comme les langues vivantes) ont souhaité revoir également leurs critères. D'autres devraient permettre de privilégier quelque peu les étudiants diplômés de l'uB.

Monsieur Frédéric MUYARD s'interroge sur la légalité de voter la priorisation de certains étudiants en raison du lieu d'obtention de leur diplôme.

Monsieur le président de l'université, soutenu dans ces propos par madame la rectrice, énonce que ce critère est discriminatoire et donc illégal. Il demande donc que ce critère ne soit pas maintenu. De plus, il souligne la nécessité d'être plus explicite et de supprimer également la formulation « dans les UE de majeure » qui semble être trop contextualisée aux formations proposées à Dijon.

Pour les départements de Diderot et des sciences de l'éducation, madame Véronique PARISOT et monsieur Jake MURDOCH confirment l'absence de modifications par rapport à celles proposées l'année précédente.

Moyennant les modifications demandées, les capacités d'accueil et les critères de recrutement en master 1 sont soumis au vote et **approuvés à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

d. projet de mise en place du parcours préparatoire au professorat des écoles

La directrice de l'INSPE débute sa présentation du parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE) en mentionnant le contexte de ce projet. Il s'agit d'un appel à manifestation d'intérêt lancé conjointement par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) et par le ministère de l'éducation Nationale, de la jeunesse et des sports (MENJS).

6

Le PPPE est un parcours de licence porté par une université et donnant lieu à l'attribution de 180 ECTS en cas de réussite. Cette formation est dispensée à part égale entre un lycée et l'université. Tout en permettant une réorientation vers d'autres filières, le débouché naturel du PPPE est le master MEEF 1^{er} degré.

Le choix de l'établissement scolaire s'est porté sur le lycée Fourier d'Auxerre en raison de l'absence de licence EFEC dans cette ville et de la volonté académique de maillage du territoire. L'uB a fait le choix d'adosser ce PPPE à la licence EFEC en raison de son caractère pluridisciplinaire et déjà en partie orientée vers le master PE.

Madame la rectrice souligne que la création de ce parcours instaure une filière d'excellence prenant en compte la notion d'égalité des chances pour les étudiants qui se destinent au professorat des écoles.

Pour monsieur Philippe CLAUS, l'élaboration de ce parcours est l'aboutissement d'un projet qui était attendu depuis de nombreuses années.

Monsieur Olivier BOULIN interroge le conseil sur les modalités d'attribution des ECTS pour cette formation. La directrice de l'INSPE atteste que les ECTS seront accordés au même titre qu'une licence, 60 par an pour un total de 180 ECTS pour la formation complète sur trois années.

Monsieur Jean-François GIRET relève que le risque pour ce type de parcours est d'enfermer l'étudiant vers un seul débouché et qu'il est important d'ouvrir, comme le propose le PPPE, au maximum le champ des possibles.

4 - Point d'information sur l'avancée de la réforme MEEF

La directrice du département MEEF rend compte au conseil des avancées depuis le dernier conseil d'institut en date du 16 septembre.

En plus du travail et de la réflexion individuelle des personnels de l'INSPE, des réunions se sont tenues afin de faire progresser l'élaboration de la maquette qui doit être finalisée dans les deux semaines suivant ce conseil d'institut. En plus des réunions internes à l'INSPE, madame Lucie CORBIN rappelle aussi la tenue des réunions mensuelles avec le rectorat, d'une journée du département, d'un comité de suivi et d'un comité de pilotage sous l'autorité de madame la rectrice.

Une présentation de la matrice a été faite devant le conseil d'orientation scientifique et pédagogique (COSP) le 9 novembre.

Neuf groupes de travail ont été également constitués pour porter une attention toute particulière à certains points spécifiques de la maquette (connaissance du système éducatif, les valeurs de la république et la laïcité, rendre son enseignement plus efficace, progressivité du mémoire et apports de la recherche, l'intégration des stages dans le cursus ...). Les objectifs de ces groupes étaient de réfléchir au contenu des formations, leurs articulations, la progression entre les semestres, les modalités d'enseignement et la typologie des enseignants impliqués dans chaque cours.

Madame Lucie CORBIN a constaté, lors de la restitution des travaux des groupes de travail, que les tensions concernant la polyvalence pour le 1^{er} degré et la place du disciplinaire dans le 2nd degré semblaient apaisées. Même s'il demeure encore des inquiétudes sur quelques points, l'ensemble des collègues se sont déclarés satisfaits des échanges et tous collaborent pleinement à la construction des maquettes.

La directrice de l'INSPE détaille les échéances à venir en précisant qu'il reste encore un travail important de finalisation des fiches filières et la rédaction du dossier avant la fin de l'année car les instances se réunissent dès le début du mois de janvier (COSP le 4 janvier, CI le 11, CFVU le 12 et le CA de l'uB le 26).

7

Le directeur de l'INSPE de Franche-Comté prend la parole pour remercier la direction de l'INSPE de Bourgogne pour la qualité des échanges et le partage d'informations puis synthétiquement présente son bilan de l'avancée de la réforme.

Le président de l'université de Bourgogne, après avoir félicité les équipes de l'INSPE et reconnu la difficulté du travail accompli, témoigne de l'émoi des UFR qu'il a pu constater devant la diminution de la place du disciplinaire dans la mise en place de cette réforme, et ce nonobstant la qualité du dialogue qui a été noué avec les équipes et la qualité des échanges personnels qui ne sont absolument pas remis en cause. En effet, globalement, le nombre d'heures disciplinaire dans les maquettes géré par les UFR passe de la moitié à un quart.

En mentionnant devant le conseil d'institut les inquiétudes dont il se fait le porte-parole, monsieur Vincent THOMAS exprime son appréhension d'une césure avec certaines équipes pédagogiques UFR pour une augmentation des volumes horaires qui peut apparaître comme symbolique. Il fait valoir l'importance des symboles afin de progresser tous ensemble vers une réforme acceptée par tous. Il souhaite que l'INSPE fasse un nouveau pas vers les UFR, sans remettre en cause pour autant l'équilibre général ; sans ce geste symbolique, il craint que ce problème d'heures ne devienne une pomme de discorde qui à terme se retournera contre l'INSPE. Il précise que le bureau de l'uB s'est unanimement prononcé en défaveur de ce qui a été proposé jusqu'alors : cela doit attirer l'attention de l'INSPE. Il conclut en assurant l'INSPE de son soutien si la direction entend sa demande d'un geste symbolique par un ajout d'heures en faveur des UFR.

Madame la rectrice, en accord avec le président de l'université sur la qualité du travail réalisé par l'INSPE, fait cependant part de son incompréhension face à certains blocages. Il semble impossible d'opposer aux

autres UFR l'INSPE qui est, dans la configuration propre à l'uB, une composante à part entière. Les maquettes doivent être élaborées en respectant le référentiel qui s'impose à tous. L'INSPE et les UFR, en tant que composantes de l'université, doivent travailler ensemble pour la mise en place des formations préparant les étudiants à des concours dont la composition des épreuves a changé. Elle précise que les marges de manœuvre laissées par le référentiel sont très minces. Les modifications des épreuves du concours correspondent à une mise en adéquation avec un métier qui lui-même a beaucoup évolué. Madame Nathalie ALBERT-MORETTI atteste que la maîtrise de sa discipline ne suffit plus à enseigner et qu'il faut savoir comment la faire passer : les universitaires qui interviennent dans les masters MEEF doivent être conscients que le métier a changé. Pour preuve, elle explique que cette année en particulier où les lauréats aux concours n'ont pas passé les oraux, les inspecteurs l'informent des difficultés importantes qu'ils ont sur le terrain, en stage. Bien que maîtrisant parfaitement leur discipline, ces quelques stagiaires n'ont pas les compétences nécessaires pour enseigner. Madame Nathalie ALBERT-MORETTI insiste sur la nécessité d'avoir bien à l'esprit ces évolutions du métier au moment de construire les nouvelles maquettes de formation des futurs enseignants.

Monsieur Norbert PERROT rappelle que c'est l'État qui recrute les professeurs. Il est donc justifié que l'État décide du profil des enseignants. Ce rôle n'incombe pas aux formateurs.

Madame Emmanuelle PUCÉAT souligne que les UFR ont bien conscience de l'évolution du concours, mais leur volonté est simplement d'utiliser les quelques marges, aussi petites soient-elles. Cette action qui est, comme l'a noté le président de l'université de l'ordre du symbole, pourrait entraîner l'adhésion de tous. Ce consensus est primordial avant la présentation des maquettes devant les instances de l'université.

8

Madame la rectrice précise ses propos en mentionnant que l'interrogation porte sur les raisons de cette situation. La solution doit effectivement être trouvée sur la base de médiations.

Monsieur Philippe CLAUS, en accord avec les propos sur l'évolution du métier d'enseignant, rappelle qu'il existe depuis une décennie une difficulté à recruter des professeurs et s'interroge sur le fait que cette réforme puisse permettre de compenser cette perte d'attrait pour le métier d'enseignant.

Monsieur Vincent THOMAS pense que le travail fait par la direction de l'INSPE et le dialogue de qualité instauré ont permis aux collègues de comprendre que les exigences allaient être autres. Cependant, il redit que c'est l'aspect politique qui l'inquiète et le symbole qu'il représente. Sinon, il craint que les UFR ne se désintéressent de l'INSPE et de la formation des enseignants. En tant que président de l'uB, il veut éviter la césure entre les équipes des UFR et les équipes de l'INSPE et cherche la cohésion afin d'accompagner cette réforme.

Monsieur Julien MUGNIER indique que dans les premiers retours des maquettes de parcours, certaines UFR n'ont pas utilisé toutes les heures de disciplinaire allouées.

La directrice du département MEEF indique que certains gestes, qui peuvent être considérés comme un peu plus que symboliques, ont déjà été effectués : de la modification de l'architecture des maquettes à l'ajout au disciplinaire des 10 % de la maquette destinés initialement à l'innovation pédagogique. Elle précise qu'un master MEEF n'est pas une « prépa-CAPES », mais avant tout une formation professionnelle au métier d'enseignant. Elle rappelle que le disciplinaire ne concerne pas uniquement les UFR mais également l'INSPE, que l'INSPE porte d'ailleurs intégralement certains parcours du 2nd degré sans aucune participation des UFR. Elle ne ressent pas d'opposition entre les équipes UFR et l'INSPE et atteste de la qualité des échanges lors des réunions et groupes de travail.

Monsieur Vincent THOMAS précise qu'il ne parle pas du champ disciplinaire mais de la part des UFR dans la formation. En l'état actuel, il ne peut garantir qu'en CFVU, l'INSPE obtiendra un vote favorable. En effet, l'ensemble des VP de l'uB s'oppose à la proposition faite pour l'instant par l'INSPE car ils se font les relais de l'inquiétude qui existe à l'intérieur de leurs UFR. Il souhaite à nouveau attirer l'attention sur ce point.

En conclusion des échanges, Elsa LANG RIPERT dit aux membres du CI qu'elle a bien entendu les avis exprimés et au président de l'uB qu'elle tient compte de ses inquiétudes et avertissements. Elle aura prochainement un nouveau temps de travail avec la directrice du département MEEF afin d'apprécier ensemble ce qu'il est encore possible de faire afin d'aboutir à la cohésion recherchée avec les UFR.

5 - Questions diverses

Madame Elsa LANG RIPERT présente la convention cadre de partenariat entre l'INSPE et CANOPÉ. Il s'agit d'une convention déjà existante avec l'INSPE de Franche Comté, qui va donner un cadre contractuel aux activités de formation et aux collaborations ponctuelles entre les deux institutions.

Cette convention est soumise au vote et **approuvée à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Norbert PERROT lève la séance à 12h05 en rappelant la date du prochain conseil qui se tiendra le lundi 11 janvier et en souhaitant aux membres du conseil de bonnes fêtes de fin d'année.

Le Président du conseil de l'institut

Norbert PERROT

